

Le 7 novembre 2022

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2022-373

Action culturelle

Saison culturelle 2022/2023

Contrat de Cession

Compagnie « Mosai et Vincent »
Spectacle « Disco des oiseaux »

CHOUET FESTIVAL
Les 7 et 8 février 2023

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022, portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence facultative « Action culturelle » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver tout contrat d'acquisition ou de cession, à titre gratuit ou onéreux, de droits de propriété intellectuelle (littéraire, artistique, industrielle, brevets, logiciels, développements applicatifs...);

Considérant que le spectacle « Disco des oiseaux » de la compagnie « Mosai et Vincent » répond à la programmation de la saison culturelle 2022/2023 ;

Considérant le contrat de cession du spectacle proposé par le producteur « L'ARMADA PRODUCTIONS » pour un montant de 3 380,22 € TTC ;

Certifié exécutoire	14 NOV. 2022
Reçu en préfecture	09 NOV. 2022
Publié	14 NOV. 2022

DECIDE

- D'approuver le contrat de cession avec « L'ARMADA PRODUCTIONS », représentée par la compagnie « Mosai et Vincent », portant sur la réalisation du spectacle intitulé « Disco des Oiseaux », pour un montant de 3 380,22 € TTC, comprenant la cession, les repas et le transport ;
- De préciser que ce spectacle sera présenté dans le cadre du Chouet Festival les 7 et 8 février 2023 à MONTAGNY.

Par délégation du Conseil communautaire



Le Président,
Yves Nicolin
Maire de Roanne